

PERMIS ENVIRONNEMENT – REGISTRE DES MODIFICATIONS

▪ *A quoi sert-il ?*

Le registre sert à recenser **toutes les transformations qui ont affecté le descriptif ou les plans de l'établissement** depuis la réception du permis d'environnement ; pour autant que ces transformations n'entraînent pas l'application d'une nouvelle rubrique de classe 2 ou de classe 1, auquel cas elles auraient automatiquement nécessité un nouveau permis.

▪ *Que doit-il contenir ?*

La législation ne précise pas les informations qui doivent être reprises dans le registre. Toutefois, la pratique montre qu'il convient d'y renseigner, au minimum :

- Le numéro de la transformation (il convient de référencer, codifier chacune des transformations) ;
- L'objet de la transformation par rapport au paramètre de classement (remplacement du compresseur CT1 d'une puissance de 20 KW par un compresseur de 47KW, déplacement de la chaudière...);
- La date de mise en service de la transformation ;
- Les dates d'envoi du registre au fonctionnaire technique et à la commune.

Doivent également être repris dans le registre les **plans actualisés** par rapport à la dernière transmission du registre, ou par rapport au permis d'environnement (ou d'exploiter) s'il s'agit d'un premier envoi.

▪ *Que faire avec le registre ?*

Chaque année, de préférence à la date anniversaire de la mise en œuvre du permis, l'exploitant doit envoyer, par pli ordinaire, au fonctionnaire technique et au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune compétente une copie de la partie du registre concernant les modifications réalisées au cours de l'année écoulée.

Suite à l'envoi du registre par l'exploitant, le fonctionnaire technique et le Collège disposent de 15 jours pour apprécier si une des modifications consignées est de nature à aggraver directement ou indirectement des dangers, nuisances ou inconvénients à l'égard de l'homme ou de l'environnement. Dans ce cas, le Collège ou le fonctionnaire technique invite, dans ce délai de 15 jours, à introduire, sans délai, une demande de permis d'environnement.

EXEMPLES DE REGISTRE

Voici deux exemples susceptibles d'aider l'entreprise à l'établissement de son propre modèle de registre. Notons toutefois que ceux-ci sont basés sur l'expérience pratique de la Cellule des Conseillers en Environnement et qu'ils n'ont pas de valeur officielle.

Par ailleurs, il va de soi qu'il revient à l'entreprise d'apporter au registre les informations qui lui semblent nécessaire. De plus, on comprendra aisément qu'une grande entreprise aura un registre plus conséquent qu'une PME.

N° transformation/ N° de registre	Date de fin de chantier	Date d'envoi au FT et à la commune	N° de projet	Titre du projet	Localisation sur le plan joint
1/1	04/01/2009	07/10/2010	P.13.R.1	Installation d'un nouveau transformateur de 150 kVA	R1
2/1	23/08/2009	07/10/2010	P.13.R.2	Remplacement de la cuve d'hydrocarbure (même capacité que l'ancienne)	R2

N° transformation	Objet	Proposition de modification	Contact DPA	Date de mise en service	Date d'envoi du registre
1	Stockage d'azote	Augmentation de la capacité de stockage (10000l 15000l)	11/03/2009	01/04/2009	10/01/2010
2	Déchets	Installation d'un compacteur carton	22/08/2009	30/09/2009	10/01/2010
3	Social	Installation d'une cantine d'une capacité de 50 places	22/08/2009	15/11/2009	10/01/2010